

P + (N)

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution d'une subvention à la province Sud pour l'organisation de l'accompagnement scolaire pour l'année 2018 et signature de la convention correspondante

P.J. : 1 projet de délibération

L'accompagnement à la scolarité, tel qu'il est défini par la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de juin 2001, participe pleinement à l'action éducative. Il regroupe l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école. L'accompagnement à la scolarité a un rôle complémentaire essentiel afin de mieux prendre en compte les handicaps sociaux, culturels et géographiques dont pâtit une partie des enfants.

Le contrat d'agglomération 2017-2021 prévoit, au titre du plan d'actions pour la jeunesse sur la fiche action n° 42 «Proximité et Insertion», d'harmoniser et d'améliorer la qualité des interventions des différentes institutions compétentes dans l'accompagnement à la scolarité.

Ainsi, il est proposé de verser à la province Sud, compétente dans le domaine éducatif, une subvention d'un montant de 17.000.000 F/CFP, correspondant à la prise en charge des enfants du primaire domiciliés à Nouméa dont les écoles se situent dans les quartiers de la Presqu'île de Ducos et de Rivière Salée. Il est précisé que ce dispositif d'accompagnement à la scolarité est également déployé par la province dans les quartiers de Nouville, Sixième Kilomètre, Magenta, Tina, Vallée des Colons, Vallée du Tir et de Montravel au titre du contrat de développement Etat / province Sud.

La participation de la Ville de Nouméa est financée au titre du Contrat d'Agglomération 2017-2021, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dotation Etat (34 %)	5.780.000 F/CFP
Dotation province Sud (15 %)	2.550.000 F/CFP
Dotation Ville de Nouméa (51 %)	8.670.000 F/CFP
TOTAL	17.000.000 F/CFP

Il est donc proposé au conseil municipal d'attribuer cette subvention d'un montant global de 17.000.000 F/CFP à la province Sud et d'habiliter le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

Les dotations de l'Etat et de la province Sud, au titre du contrat d'agglomération, ont été perçues par la Ville.

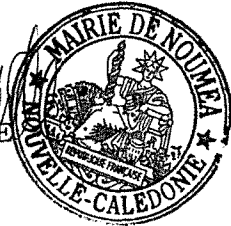
Les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de la Ville.

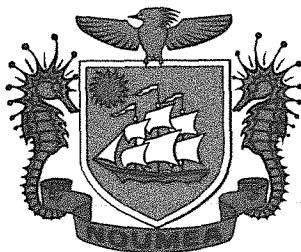
Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 4 juillet 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

03 AOUT 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 31 juillet à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 23.07.2018	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Alexandre MACHFUL
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Kalisito MUSUMUSU
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Marc MANSEL	Mme	Germaine NEWEDOU
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe CHEVILLON
	M.	Daniel LEROUX	Mme	Christine BELLET
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Françoise SUVE	M.	Patrick SENS
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Sonia BACKES
DATE D'AFFICHAGE 25.07.2018	M.	Marc ZEISEL	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Charles ERIC
	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Angélo PITO
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Dina REY
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Mireille LEVY
	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Hnadriane HNADRIANE
	M.	Mathieu OUANEMA		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Marc DESCHAMPS
			Mme	Valérie LAROQUE	M.	André WAMO
Nombre de présents	:	35	Mme	Sabine KAGY	M.	Gaël YANNO
			Mme	Janine BAJON	Mme	Isabelle LAFLEUR
Nombre de votants (15 procurations)	:	50	M.	Christophe OBLED	M.	Philippe BLAISE
			Mme	Laurène CASSAGNE	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
			M.	Christophe DELESSERT	M.	Jean-Claude BRIAULT
			Mme	Jinezi Annie QAEZE	Mme	Félicia BALLANGER
			Mme	Charlène SOERIP	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/576

autorisant l'attribution d'une subvention à la province Sud pour l'organisation de l'accompagnement scolaire pour l'année 2018 et habilitant le Maire à signer la convention correspondante

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **31 JUL. 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le Contrat d'Agglomération 2017-2021 signé le 23 décembre 2016,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/177 du 12 mars 2018 relative au budget principal primitif 2018,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/118 du 4 juillet 2018,

La commission conjointe de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers/ de la Jeunesse et Sports entendue en séance du 13 juillet 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Est autorisée l'attribution d'une subvention de 17.000.000 F/CFP à la province Sud pour l'organisation de l'accompagnement scolaire pour l'année 2018, au titre du contrat d'agglomération 2017-2021.

ARTICLE 2 /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer avec la province Sud la convention correspondante définissant les modalités d'attribution de la subvention.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud, publiée par voie d'affichage et notifiée à la province Sud.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 31 JUL. 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE - 2 AOUT 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
D.P.V. (S.V.Q.)	-	2
SGL	-	1
PROVINCE SUD	-	1
AFFICHAGE	-	1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le - 3 AOUT 2018
au Commissaire Délégué
et notifié le - 6 AOUT 2018
et ~~au~~ publié le - 3 AOUT 2018
est exécutoire de plein droit.



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

03 AOUT 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances